Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251215-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-15
RADDEFH 2024 de Brest métropole

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251215-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-15

Développement durable

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024 DE BREST MÉTROPOLE

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Laurent Guillevin

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité, de développement durable et d'égalité femmes - hommes de Brest métropole pour l'année 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent établir, chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit être adressé, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre. Il fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Le rapport de Brest métropole est structuré autour de plusieurs chapitres :

- La lutte contre le changement climatique, un impératif pour un territoire moteur de la transition écologique ;
- La préservation d'un environnement de qualité, une exigence pour une métropole au cadre de vie vertueux ;
- La cohésion sociale et solidarité, les préoccupations constantes pour un territoire favorable au développement ;
- La contribution à l'épanouissement de toutes et tous ;
- La promotion des modes de production et de consommation durables et responsables, un enjeu pour l'avenir commun.

Le rapport présente également un chapitre sur les différents partenaires de Brest métropole :

- Maison commune : Brest métropole aménagement, Brest métropole habitat, Brest En Vue, Eau du Ponant, SOTRAVAL, etc. ;
- Coopérations : Pôle métropolitain du Pays de Brest, Pôle métropolitain Loire-Bretagne, etc. ;
- Autres partenaires : ADEUPa, Association du Technopôle Brest Iroise, Bibus, CCI Finistère, Ener'gence, Labocéa, Parc Naturel Marin d'Iroise, SAFI, SemBreizh (ex-SEMAEB), etc.

Dans un souci de cohérence, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable et l'égalité femmes – hommes est intégré au rapport d'activité.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité, de développement durable et d'égalité femmes - hommes de Brest métropole pour l'année 2024.

LG

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251215-DE

Annexe :

- Rapport d'activité de développement durable et d'égalité femmes – hommes 2024

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 8 décembre 2025 : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Stéphane Roudaut

LG